

TENNIS DE TABLE

Tournoi National B de Clermont-Ferrand

Arténium, 4 Parc de l'Artière , 63122 Ceyrat

Samedi 23 et Dimanche 24 Avril 2022

Règlement

Homologué par la Fédération Française de Tennis de Table

Numéro homologation /

40 Tables

Dotation : 4990 €

Juge arbitre : Didier Gougis

Liste des tableaux

N°	Tableaux	Droit inscript.	Horaires	Nb Joueurs Max	Répartition des dotations			
					1er	2ème	3ème	5 à 8
A	NC à 699	8 €	8h30	48	40	20	10	
B	NC à 899	8 €	11h00	48	50	20	10	
C	NC à 1099	8 €	9h45	60	60	30	10	
D	NC à 1299	8 €	12h15	60	60	30	10	
E	NC à 1499	8 €	13h30	72	70	35	15	
F	NC à 1699	8 €	8h30	72	90	40	20	
G	NC à 1899	8 €	11h00	72	100	50	25	
H	NC à 2099	8 €	9h45	60	140	75	30	
I	NC à 2299	8 €	12h15	60	250	150	50	15
J	TTC Messieurs	8 €	13h30	48	350	175	75	20
K	NC à 799	8 €	8h30	48	40	20	10	
L	NC à 999	8 €	11h00	48	50	20	10	
M	NC à 1199	8 €	9h45	60	60	30	10	
N	NC à 1399	8 €	12h15	72	60	30	10	
O	NC à 1599	8 €	8h30	72	70	35	15	
P	NC à 1799	8 €	11h00	72	90	40	20	
Q	NC à 1999	8 €	9h45	60	120	50	25	
R	NC à 2299	8 €	12h15	60	250	150	50	15
S	TTC Messieurs	8 €	13h30	60	350	175	75	20
T	TTC Dames	8 €	13h30	36	150	75	25	

Droits d'engagement

TARIFS PAR JOUR : 8 € / 1 tableau – 15 € / 2 tableaux – 20 € / 3 tableaux

Modalités d'inscription

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE ou avec le formulaire présent sur le site internet du club <http://stadeclermontoistt.com/tournoi> , **votre inscription n'est validée qu'à réception du paiement.**

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
 - Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique).
 - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>.
 - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do> . Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)-
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Mode de Paiement (paiement anticipé)

Paiement sécurisé par carte bancaire via internet jusqu'au 22 Avril 2022 sur le site internet du club.

Paiement par chèque à l'ordre de Stade Clermontois TT avec le coupon d'inscription rempli à poster impérativement avant le 19 Avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) à Stade Clermontois Tennis de Table, Gymnase Honoré Fleury, Rue Pierre de Coubertin – 63000 Clermont-Ferrand

Article 1 : Les parties se dérouleront sur **40 tables**

Article 2 : Ouverture de la salle à partir de 7h00. Début des tableaux à 8h30 le samedi et le dimanche début du pointage une heure avant le début de chaque tableau, fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau. Au moment du pointage, présentation obligatoire de la licence 2021-2022, phase 2. Tout joueur non pointé à l'heure de fin de pointage ne pourra pas participer au tableau concerné.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 3 : Les épreuves comprennent 20 tableaux, 10 le Samedi 23 Avril 2022 et 10 le Dimanche 24 Avril 2022.

Article 4 : Tous les tableaux se joueront par poules de 3, 2 qualifiés par poule, puis élimination directe.

Les tableaux A,B,J,K,L, sont limités à 48 joueurs. Les tableaux C,D,H,I,M,Q,R,S sont limités à 60 joueurs, les tableaux E,F,G,N,O,P sont limités à 72 joueurs ,le tableau T est limité à 36 joueuses .

Article 5 : Les féminines sont autorisées à participer à tous les tableaux sauf le TTC messieurs du dimanche 24 Avril.

Les poussins/poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

Article 6 : Le Samedi et le Dimanche, chaque joueur ou joueuse ne pourra s'inscrire qu'à 3 tableaux maximum avec l'interdiction de s'inscrire à 2 tableaux commençant à la même heure le même jour.

Article 7 : La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les règlements appliqués seront ceux de la F.F.T.T.

Les balles plastiques ne seront pas fournies par l'organisateur

Article 8 : Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur dès la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les 2 joueurs.

Article 9 : Le juge-arbitre aura pleins pouvoirs pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées indispensables.

Article 10 : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 11 Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par les paragraphes 3.2.4.1., 3.4.2.2., et 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. » **Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)**

Article 12 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou autres incidents.

Article 13 : Bar et restauration seront assurés sur place.

Article 14 : Le vainqueur de chaque tableau recevra une coupe.

Article 15 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 16 : En cas de désistement, un remboursement de 50% des droits d'inscription est possible sur justificatif médical uniquement (dans les 8 jours qui suivent).

Article 17 : La constitution des poules du samedi et dimanche aura lieu le vendredi 22 Avril à partir de 19 h à l'Arténium de Ceyrat, salle arbitre et sera ouverte au public.

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de procéder à une nouvelle constitution des poules le jour du tableau, en fonction des forfaits.

Article 18 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou de diminuer les récompenses en fonction du nombre de participants.

Article 19 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,....)

Article 20 : Les règles sanitaires liées à la crise COVID à la date du tournoi seront strictement appliquées (pass sanitaire). Toute personne en défaut de ces règles ne pourra rentrer dans l'enceinte de l'arténium.

Les consignes sanitaires étant susceptibles d'évoluer, nous ne manquerons pas de vous tenir informé par mail si de nouvelles directives importantes devaient être mise en œuvre.

La prise en compte et le respect des gestes barrières et consignes sanitaires est obligatoire.

Article 21 : L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre attention et bienvenue au Tournoi National B de Clermont-Ferrand, édition 2022.